

COMMUNE de COMPS sur ARTUBY
- 83840 -

AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE
du Domaine Public

ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Square Raoul Meynard
Le 17 Juin 2023

2023_27

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2213-1, L2213-2,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande du 02 juin 2023, de l'association Comps en Fêtes, d'occuper la voie publique, Square Raoul Maynard, le Samedi 17 juin 2023 de 17h à 02h00, à l'occasion de la fête de la Musique organisée par l'association.

ARRÊTE

- Art. 1 – l'Association COMPS en FETES est autorisée à occuper le Square Raoul Maynard, le samedi 17 juin 2023 de 17h à 2h, à l'occasion de la Fête de la Musique organisée par l'association.

- Art. 2 - La présente autorisation est précaire et pourra être suspendue en fonction des événements de sécurité et sanitaires.

- Art. 3 - Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARGEMON/COMPS, Monsieur le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Comps-sur-Artuby, le 06 juin 2023

Le Maire,
A. BARALE

